

Communiqué de presse

La Banque des Territoires et la Métropole Aix-Marseille-Provence signent une convention cadre de partenariat pour le soutien à la relance et l'accompagnement du développement économique et social du territoire métropolitain



Marseille, le 26 novembre 2020

Partenaire de la Métropole Aix Marseille Provence depuis sa création en 2016, la Banque des Territoires l'accompagnera dans la mise en œuvre de son plan « Relance et Renouveau ». La coopération entre les deux partenaires sera renforcée, en faveur de la relance et l'accompagnement du développement économique et social du territoire sur la période 2020-2026. Un plan d'action a été défini autour de trois grands axes : l'emploi, l'inclusion et la transition écologique.

Pour faire face aux conséquences du confinement, la Métropole soutient à travers le plan « Relance et Renouveau » le tissu économique du territoire et ses forces vives, afin de sauvegarder au maximum les emplois, protéger les entreprises et accompagner les chefs d'entreprises, indépendants et commerçants.

Ce plan répond à trois impératifs :

- L'emploi, en soutenant particulièrement des filières stratégiques et une activité commerciale du quotidien produisant des biens et services utiles aux habitants ;
- L'inclusion sociale, avec un objectif de cohésion et de santé dans toutes les politiques menées ;
- La transition écologique, pour une Métropole qui valorise ses richesses naturelles, adapte son urbanisme aux enjeux écologiques et encourage les circuits courts et l'économie circulaire.

Ces trois impératifs structurent le plan autour de huit chantiers prioritaires, à savoir :

1. Soutenir les secteurs économiques durement touchés et vecteur d'emplois non délocalisables tels que le commerce et la restauration, le BTP, le tourisme, la culture et le sport ;
2. Investir dans les services du quotidien, les filières liées à la santé et aux activités « bas carbone », l'économie sociale et solidaire ainsi que l'innovation ;
3. Engager un « Pacte de relocalisation » des activités productives ;
4. Résorber les fractures (sociales, territoriales, numériques) et agir par l'éducation et l'insertion ;
5. Viser 350 M€ d'investissements chaque année dans les transports alternatifs à la voiture individuelle ;
6. Engager des projets urbains transformateurs, avec notamment un ambitieux plan de rénovation énergétique du bâti public et privé et intensifier nos cœurs de ville ;
7. Protéger strictement et valoriser les espaces agricoles et naturels même en ville ;
8. Développer l'autonomie alimentaire et encourager les circuits courts.

Le plan « Relance et Renouveau » rejoignant pleinement ses priorités, la Banque des Territoires s'engage à y concourir par des financements en prêts, en ingénierie, et en investissements. La Banque des territoires mobilise notamment dès à présent une enveloppe d'ingénierie de 900 000 € pour le cofinancement d'études.

L'intervention de la Banque des Territoires dans le cadre du partenariat signé ce jour pourra notamment porter sur les aspects suivants :

- Redynamisation et aménagement du territoire : accompagnement de la Métropole en cofinçant les études et projets d'aménagement à travers le Projet Partenarial d'Aménagement Marseille Horizons. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation économique et commerciale, grâce au

concours technique de la Banque des Territoires. Une attention particulière sera portée aux centres-villes, déjà fragilisés et durement touchés par les effets de la crise. A cette occasion, la création d'une foncière qui permettrait de rénover des petits commerces sera étudiée.

- Logement : financement de l'amélioration du parc existant, de la lutte contre l'habitat indigne et du développement d'une offre de logements diversifiée sur tout le territoire. Contribution financière à la mise en place d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, ainsi qu'au plan « Envie de ville » qui vise à revitaliser les cœurs de ville de la métropole.
- Tourisme : soutien en investissement à l'économie touristique, en proposant des financements adaptés aux besoins des opérateurs de tourisme.
- Santé : contribution à la création d'un pôle dédié à l'économie de la santé sur le site de l'ancien hôpital Sainte-Marguerite à Marseille, et le déploiement de solutions de télémédecine ou l'investissement dans des projets d'accompagnement des personnes âgées et/ou fragiles.
- Relocalisation d'industries : investissement en fonds propres, en prêts sur fonds d'épargne ou crédit d'ingénierie pour favoriser la relocalisation des industries dont des entreprises produisant de l'énergie sur le territoire de manière innovante, et favorisant l'économie circulaire.
- Cohésion sociale : aide à la redynamisation du territoire avec le développement d'une offre de logements sociaux, de projets urbains avec des espaces et équipements partagés.
- Mobilité : financement et aide au déploiement de solutions durables et adaptées telles que les transports collectifs : BHNS*, création d'une plateforme mixte ferroviaire, tramway. Financement d'actions de promotion de l'autopartage, mise en place de bornes de recharge électriques et d'avitaillement en hydrogène, et autres services aux usagers destinés à favoriser et faciliter l'inter-modalité.
- Alimentation : Soutien au « Projet alimentaire territorial » (PAT) qui promeut les circuits courts et les liens entre producteurs, distributeurs et consommateurs.

La Banque des Territoires agit dans ce cadre aux bénéfices de territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.

Ce partenariat a été signé ce jour par Richard Curnier, directeur régional de la Banque des Territoires et Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en présence d' Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts.

* BHNS : Bus à haut niveau de service

A propos de Métropole Aix Marseille Provence


Créée le 1er janvier 2016, La Métropole Aix-Marseille-Provence compte plus d'1,8 million d'habitants et comprend 92 communes. Elle exerce des compétences stratégiques majeures telles que le développement économique. Dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole accompagne les petites entreprises comme les grands groupes en créant les conditions de leur réussite : elle compte ainsi 198 500 établissements privés et publics et près de 28 000 établissements de plus chaque année. L'attractivité du territoire, l'insertion et la compétitivité sont au cœur des préoccupations économiques de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Une Métropole attractive et ouverte à l'international, dont l'ambition est de compter dans le Top 20 des plus grandes métropoles du monde. Plus d'informations sur <https://www.ampmetropole.fr/>

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedes territoires.fr  @BanqueDesTerr

Contacts presse :

Métropole Aix Marseille Provence

Attachée de presse : Julia Nonis – julia.nonis@ampmetropole.fr – 04 91 99 77 74

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Communication régionale : Esther Even - esther.even@caissedesdepots.fr – 04 91 39 59 07

 @BdT_Paca